

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Pierre Vanek, Thomas Wenger, Isabelle Brunier, Christina Meissner, Salika Wenger, Salima Moyard, Olivier Baud, Jocelyne Haller, Pierre Gauthier, Christian Dandrès, Nicole Valiquer Grecuccio, Bertrand Buchs, Christian Zaugg, Sarah Klopmann

Date de dépôt : 14 mars 2017

Proposition de motion

Stop à la fermeture d'offices de poste à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la décision de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture d'offices de poste qui menace 500 à 600 offices en Suisse ;
- l'annonce de la Poste selon laquelle elle entend discuter de ces fermetures avec les cantons ;
- les conséquences négatives des fermetures d'offices de poste sur le service universel, la qualité du service public, l'emploi et la protection de notre environnement,

invite le Conseil d'Etat

- à s'opposer fermement à toute nouvelle fermeture d'office de poste à Genève, en associant les communes genevoises concernées à ces démarches, afin d'éviter qu'elles soient mises face à des situations de fait accompli ;
- à lier langue avec les autres cantons concernés pour examiner la possibilité d'une résistance commune au processus mis en route par la Poste.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Poste continue à fermer des offices de poste, comme annoncé en octobre 2016. « De 3400 en 2001, le nombre d'offices de poste, qui avait déjà été ramené à 1562 en 2014 et à 1464 en 2015, ne sera plus que de 800 à 900 en 2020. »¹ 500 à 600 offices de poste et 1200 emplois sont aujourd'hui menacés en Suisse alors que la Poste réalise des centaines de millions de francs de bénéfices chaque année. Le 9 février dernier, Syndicom, principal syndicat du personnel de la Poste, dénonçait d'ores et déjà la suppression de 20 postes à Genève².

La suppression des offices détruit le service public et l'emploi

La proximité d'un office de poste pour tous les habitant-e-s est fondamentale pour garantir un réel service universel à la population. Le fait de ne pas être contraint d'y patienter trop longtemps est aussi déterminant. Or, chacun aura pu constater que, lorsque les bureaux de poste existant à Genève sont ouverts, ils sont souvent très fréquentés, ce qui oblige les clients à une attente qui nuit à la bonne réputation de la Poste. La fermeture des offices de poste doit donc cesser afin de garantir le maintien d'un service universel comme prévu aux articles 13 et suivants de la loi fédérale sur la poste (LPO, 783.0) et de stopper les suppressions d'emplois.

La suppression des offices détériore les conditions de travail et nuit à notre environnement

La détérioration des services proposés par la Poste et la fermeture d'environ 2000 offices de postes se retourne contre elle-même puisque des client-e-s, de plus en nombreux, se tournent vers des opérateurs privés pour certains services qu'ils offrent, comme l'envoi des colis. On peut d'ailleurs se demander si le plan de fermetures de la Poste ne vise pas à anticiper une libéralisation totale du secteur, malgré le fait que le Conseil fédéral n'y soit à ce stade pas favorable. La libéralisation partielle du secteur postal permet à de nombreux

¹ <https://www.letemps.ch/suisse/2016/10/26/poste-va-supprimer-500-600-offices>

² <http://www.syndicom.ch/fr/newsactivites/nouvelles/detail-des-nouvelles/news/la-poste-manque-a-ses-promesses.html?cHash=6a630cbd6ac272ea4f56236c5a0b073c>

opérateurs de profiter des segments rentables de ce marché tout en laissant à la Poste ce qui l'est moins. Les opérateurs privés sont, le plus souvent, des multinationales (UPS, DHL, FedEx, DPD, etc.) qui offrent des conditions salariales et d'emplois bien moins favorables que la Poste. Bien que la loi fédérale sur la Poste prévoit à son article 4, alinéa 3, que quiconque offre des services postaux doit « garantir le respect des conditions de travail usuelles dans la branche » et « négocier une convention collective de travail avec les associations du personnel », l'ordonnance sur la poste vide de son sens la loi. Seule compte au final le fait d'entreprendre des négociations (art. 6 OPo). La fermeture des offices postaux entraîne sans conteste une péjoration des conditions de travail dans la branche, y compris à l'intérieur de la Poste où les conditions de travail du personnel ont été massivement attaquées par les restructurations successives et où le rôle social des postiers dans leurs quartiers a été mis en cause pas de nouvelles méthodes de travail. Pour terminer, la multiplication des acteurs postaux entraîne une démultiplication peu rationnelle des tournées et des transports dans l'ensemble de notre pays, ce qui nuit à la qualité de l'air et à la qualité de vie.

Les agences postales ne sont pas une solution

Les agences postales, telles qu'elles sont développées par la Poste, ne remplacent nullement un office de poste classique et induisent une détérioration des conditions d'emploi puisque celles de la Poste ne s'y appliquent pas. Les contrats passés par la Poste sont très problématiques pour les commerçants qui les signent et se trouvent en position de faiblesse face au géant jaune. Actuellement, les agences postales ne peuvent notamment effectuer ni des remboursements, ni des versements en espèces supérieurs à 500 F, ni remettre des actes judiciaires ou de poursuites. L'ouverture de comptes postaux ou l'identification (p. ex. pour l'ouverture d'un compte) ne sont pas davantage possibles. Les agences ne peuvent pas non plus effectuer des envois en masse pour des clients commerciaux ou des associations, ni des envois PromoPost ou des envois non adressés. Le plus souvent, les clients ne peuvent même pas s'y procurer de la monnaie. Les quartiers et communes sans office de poste sont ainsi défavorisés, avec une incidence majeure sur la politique régionale. Les agences postales, les « points services » ou les automates que la Poste entend développer peuvent donc compléter l'offre de service mais ne doivent pas remplacer les offices de poste.

La Poste met la pression sur les cantons et les communes

La Poste a annoncé vouloir associer les gouvernements cantonaux à ces projets de fermeture. La raison de ces discussions est sans doute liée aux

difficultés croissantes de la Poste à imposer des fermetures d'offices de poste face à la résistance toujours plus forte rencontrée dans la population et les communes. Il faut s'attendre à un marchandage entre les cantons et les communes pour le maintien des offices de poste. Des conflits importants risquent de surgir entre les différents niveaux de l'Etat et au sein de chacun d'eux. Un grand nombre de cantons, de villes, de communes et de quartiers sont conscients que la suppression d'offices de poste constitue une réduction supplémentaire du service public. Ils craignent par conséquent une baisse de leur attractivité. Le canton de Genève doit refuser d'entrer en matière sur la suppression de nouveaux offices de poste.

Au vu de ces explications, les signataires de cette motion vous prient, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de lui réserver un bon accueil.